

Office fédéral de la santé publique OFSP
Unité de direction Prévention et services de santé
Division Maladies transmissibles

LA VACCINATION CONTRE LA GRIPPE SAISONNIÈRE EST RECOMMANDÉE AUX :

A) personnes présentant un risque accru de complications en cas de grippe (pour ces personnes, la vaccination est prise en charge par l'assurance obligatoire des soins, sous réserve du montant de la franchise).

Il s'agit :

- des personnes de 65 ans et plus (voir page 2);
- des femmes enceintes ou ayant accouché au cours des 4 dernières semaines ;
- des enfants prématurés (nés avant la 33^e semaine (< 32 0/7 SG) ou d'un poids inférieur à 1500 g à la naissance) dès l'âge de 6 mois pendant les deux premiers hivers suivant la naissance*;
- des personnes (dès l'âge de 6 mois*) atteintes de l'une des maladies chroniques suivantes : maladies cardiaques ; maladies pulmonaires (p. ex. asthme bronchique) ; troubles métaboliques affectant les fonctions cardiaque, pulmonaire ou rénale (p. ex. diabète ou obésité morbide, IMC ≥ 40) ; maladies neurologiques (p. ex. maladie de Parkinson, troubles cérébrovasculaires) ou musculosquelettiques affectant les fonctions cardiaque, pulmonaire ou rénale ; maladies hépatiques ; insuffisance rénale ; asplénie ou trouble fonctionnel de la rate (y c. hémoglobinopathies) ; immunodéficience (p. ex. infection VIH, cancer, traitement immunosuppresseur).
- **B)** personnes qui, au sein de leur famille, dans leur lieu de vie (maison de retraite, maisons de soins ou établissements pour patients atteints de maladies chroniques) ou dans le cadre de leurs activités privées ou professionnelles**,sont en contact régulier avec :
- des personnes de la catégorie A) (voir ci-dessus) ;
- des nourrissons de moins de 6 mois (lesquels présentent un risque accru de complications et ne peuvent pas être vaccinés en raison de leur jeune âge).

La vaccination contre la grippe est particulièrement recommandée pour tout le personnel médical et soignant, toutes les personnes travaillant dans le domaine paramédical, le personnel des crèches, des garderies, des homes, des établissements de soins ainsi que des établissements accueillant des personnes souffrant de maladies chroniques, y compris les étudiants et les stagiaires.

C) personnes en contact régulier ou professionnel avec de la volaille domestique ou des oiseaux sauvages, afin de réduire le nombre de cas de grippe saisonnière nécessitant un diagnostic différentiel, ainsi que le risque de double infection de grippe saisonnière et aviaire avec le développement de nouveaux recombinants viraux.

En outre, la vaccination peut être envisagée pour toutes les personnes souhaitant limiter leur risque d'infection grippale pour des raisons privées et / ou professionnelles.

- * Pour les enfants de 6 mois à 8 ans qui n'ont encore jamais été vaccinés contre la grippe, il est recommandé d'administrer deux doses (à quatre semaines d'intervalle) lors de leur première saison de vaccination contre la grippe.
 - (En cas d'utilisation « hors étiquette » (« off-label ») de Fluarix Tetra® chez les enfants de moins de 36 mois, il convient de n'administrer que deux demi-doses au lieu de deux doses entières).
- ** Les « contacts réguliers » de la catégorie B) comprennent les enfants et les adultes de six mois à 64 ans. Si la vaccination est indiquée en raison de l'activité professionnelle, les frais de la vaccination sont généralement pris en charge par l'employeur.

État: avril 2023

Recommandations de vaccination contre la grippe 2023/2024

La CFV et l'OFSP recommandent la vaccination contre la grippe avec tous les vaccins antigrippaux à dose standard (SD) et à dose élevée (« high dose » ; HD) disposant d'une autorisation de mise sur le marché et pris en charge par l'assurance obligatoire des soins (AOS) pour les groupes d'âge ou les indications concernés. Actuellement, deux vaccins à dose standard et un vaccin à dose élevé sont disponibles (tableau 1).

Tableau 1 : Aperçu des produits disponibles pour la saison 2023/2024 (état : avril 2023)

Produit (fabricant)	Type de vaccin	Autorisation	Remboursement
Efluelda [®] (Sanofi Pasteur)	Vaccin dit « fractionné »*, quadrivalent Vaccin à dose élevée, pour renforcer l'efficacité, contenant 4x plus d'antigènes (60 µg). Administration i.m.	Adultes à partir de 65 ans	Pour toutes les personnes à partir de 75 ans, ainsi que les personnes à partir de 65 ans présentant au moins un autre facteur de risque tel que défini dans les recommandations de vaccination contre la grippe
Fluarix Tetra® (GlaxoSmithKline)	Vaccin dit « fractionné »* quadrivalent Dose standard (15 µg), administration i.m.	Adultes et enfants à partir de 36 mois	Pour toutes les personnes à partir de 65 ans, ainsi que les adultes et les enfants présentant au moins un facteur de risque selon les recommandations de vaccination contre la grippe
Vaxigrip Tetra [®] (Sanofi Pasteur)	Vaccin dit « fractionné »* quadrivalent Dose standard (15 µg), administration i.m.	Adultes et enfants à partir de 6 mois	

^{*} Vaccins dits « fractionnés », constitués de particules virales fragmentées incluant l'hémagglutinine et la neuraminidase. Ces trois produits ne contiennent pas d'adjuvants.

Une méta-analyse (Lee et al., Vaccine 2021 ; doi : 10.1016/j.vaccine.2020.09.004) portant sur 34 millions de participants sur une période d'utilisation de plus de dix ans a montré une plus grande efficacité des vaccins antigrippaux à dose élevée (HD – « high dose » ; 60 µg au lieu de la dose standard de 15 µg d'antigène par souche vaccinale) contre les complications chez les personnes âgées. Cette observation a également été confirmée au Danemark. Ces données ainsi que d'autres concernant les vaccins HD montrent chez les personnes à partir de 65 ans une protection supérieure de 10 à 20 %. C'est pourquoi l'autorisation de mise sur le marché des vaccins HD a également été accordée en Suisse à partir de 65 ans, avec une prise en charge des coûts pour toutes les personnes dès 75 ans ainsi que pour les personnes dès 65 ans présentant au moins un autre facteur de risque accru de complications en cas de grippe, en raison d'une comorbidité selon les recommandations de vaccination. Dans ces groupes d'âge et ces groupes à risque : a) le risque pour une grippe sévère, des complications ou d'être hospitalisé est plus élevé que chez la population plus jeune et en bonne santé, et ; b) selon la souche de la grippe, la réponse immunitaire à la vaccination peut être moins bonne. Ce sont autant de bonnes raisons de recommander à ces personnes un vaccin à HD pour les protéger mieux.

État : avril 2023